

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	36	42

N° 158/2018

OBJET : Financement du programme d'investissement voirie 2018

L'an deux mille dix-huit et le 03 juillet à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge DEMANGE.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René AZEMA, Patrick CASTRO, Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI, Dominique BLANCHOT, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Bernard TISSEIRE, René MARCHAND, Wilfrid PASQUET, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Mr Pascal TATIBOUET donne procuration à Mme Joséphine ZAMPESE, Mr Gilles COMBES donne procuration à Mme Danielle TENSA, Mme Annick MELINAT donne procuration à Mme Cathy HOAREAU, Mr Jean CHENIN donne procuration à Mme Pierrette HENDRICK, Mr Sébastien VINCINI donne procuration à Mme Monique COURBIERES, Mr Serge DEJEAN donne procuration à Mr Floréal MUNOZ.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs René PACHER, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Pierre-Yves CAILLAT, Serge BAURENS.

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean-Claude BLANC a été nommé secrétaire de séance.

Dans le cadre du pool routier 2016-2018, Monsieur le Président présente le programme voirie pour 2018 d'un montant total de 718 491.64 €. Il précise qu'il y a lieu de financer ces investissements soit par les fonds propres des communes, soit par le biais de l'emprunt. Il propose d'arrêter le financement suivant :

- Emprunt sur 10 ans de 627 846.40 €, réparti entre les communes de la façon suivante :

Le vernet	131 386.73
Miremont	87 100.99
Auterive	232 178.00
Beaumont sur Lèze	20 196.55
Venerque	136 999.16
Auribail	4 294.65
Mauressac	15 690.32
Total	627 846.40

- Participation sur fonds propres de 90 645.24 € pour les communes suivantes :

Auterive	77 872.27
Grépiac	4 696.23
Puydaniel	1 044.49
Lagrace Dieu	7 032.25
Total	90 645.24

- L'avance du FCTVA sera réalisée sur les fonds propres de la CCBA.

Monsieur le Président indique que pour l'emprunt de 627 846.40€, une consultation a été lancée auprès de cinq établissements bancaires.

Monsieur le Président propose de retenir l'offre la mieux-disante, à savoir celle de la Banque Postale dont les conditions sont les suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 627 846,40 EUR

Durée du contrat de prêt : 10 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2028

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 627 846,40 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 17/08/2018, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,00 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité:

ADOpte le financement du programme voirie 2018 ci-dessus présenté;

ACCEPTe la proposition de la Banque Postale telle que définie ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Président à appeler les participations des communes finançant sur leurs fonds propres ainsi que leurs participations à l'emprunt.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS